La **protection**, le **déblai** et la **surveillance** font partie des différentes phases de la marche générale des opérations (MGO). Souvent considérées comme des missions « moins nobles », elles n'en restent pas moins primordiales pour la bonne conduite d'une opération à son terme.

Comment mener correctement ces opérations ? Quelles sont les bonnes pratiques et les écueils à éviter ? **Rescue18** explique !

NDLR : *l'article tire ses sources des **GTO/GDO** et s'appuie sur des vidéos pédagogiques. Néanmoins, cet article ne se substitue pas au R.O en vigueur dans votre SDIS ou aux textes de la DGSCGC.*

La protection

La **protection** a pour objet de limiter les dégâts occasionnés lors d'un sinistre : feu, chaleur, eux d'extinction, fumées.

Cette phase doit animer l'esprit du COS le plus tôt possible, ainsi il est souvent rappelé que **la protection est indissociable de l'attaque**. Rappelons les principaux leviers qui seront utiles au COS, au chef d'agrès ou au chef d'équipe :

- Faire « la part du feu » : bien qu'il s'agisse aussi d'une étape essentielle dans le raisonnement tactique du COS et/ou C/A, l'action de décider de ce qui est perdu, pour concentrer son effort sur les parties à protéger et sauver, s'inscrit déjà dans une démarche de protection ;
- Rappeler aux portes-lances que l'attaque doit être conduite avec le volume d'eau strictement nécessaire, ce qui permettra de limiter les dégâts causés par les eaux d'extinction ;
- Reconnaître correctement les locaux afin de prioriser ses actions de protection ;
- Engager les opérations de bâchage, d'évacuation des eaux, d'assèchement, d'aération des locaux et d'étaiement (si nécessaire) ;
- Protéger les oeuvres ou le patrimoine au moyen de lots specifiques ou par deplacement des objets (voir notre article sur la Protection et Sauvegarde des Oeuvres) ;
- Porter une attention sur le rejet des eaux d'extinction pour limiter la pollution.

Déblai et dégarnissage

Ces deux actions permettent d'éliminer les risques de reprises de feu et de faciliter les opérations d'extinction.

Contrairement aux idées reçues, ce sont deux opérations bien distinctes. Grossièrement, le **déblai** consiste à évacuer les objets brûlés et qui pourraient constituer une source de reprise, tandis que le **dégarnissage** se borne à « gratter » les éléments de construction soumis au feu pour, là encore, limiter le risque de reprise.

Quelques conseils :

- Les phases de deblai et degarnissage sont propices au relâchement de l'attention et aux accidents ;
- Le port des EPI reste obligatoire. Le port de l'ARI est recommandé, néanmoins si les locaux sont correctement ventilés et que les relevés explosimétriques le permettent, les dispositifs de protection respiratoires peuvent être adaptés (masque FFP2, etc.) ;
- Pour le déblai vous pouvez utiliser des poubelles/conteneurs par les communications existantes (escaliers, etc.) ou l'ascenseur (si accord du COS) ;
- S'il est décidé d'évacuer par la façade (soit en jetant, soit en utilisant un dispositif d'évacuation des gravats) il faut délimiter et baliser la zone de réception et placer un personnel pour prévenir de tout risque de suraccident ;
- Les outils à utiliser peuvent être un OFD, une gaffe, pelle, pioche etc… ;
- Il faut être particulièrement attentif aux gaines, conduites, plinthes, joints de dilation, pieds de murs et autres espaces qui pourraient abriter des sources pouvant propager à nouveau l'incendie ;
- Dans une pièce, il est possible d'amasser le déblai au milieu de l'espace et de le mouiller au fur et à mesure. Mettez à nu les plinthes et éviter de gratter inutilement les plâtres ;
- Ne pas hésiter à mettre en place un détecteur de monoxyde de carbone et/ou multigaz. Garder à l'esprit que le risque de « smoke explosion » peut survenir lors d'une telle phase ;
- Il faut limiter le déblai à son strict nécessaire pour les besoins de l'enquête **RCCI**. Si plusieurs zones font l'objet d'un déblai (ex : plusieurs appartements) il est possible de distinguer les différents déblais.

La surveillance

La **surveillance** a pour but d'éviter toute reprise de feu. Cela consiste en la mise en place en continu d'un détachement de sapeurs-pompiers avec du matériel (engin, moto-pompe, etc.) après la phase active de lutte contre le sinistre. Ce détachement est donc en mesure d'agir en cas d'évolution défavorable de la situation. D'après le GDO « **interventions sur les incendies de structures**« , en situation courante, l'absence de points chauds durant une période de deux heures permet de qualifier le feu comme totalement éteint. Néanmoins une reconnaissance totale du site, de jour de préférence, devra être menée avant de considérer l'opération comme terminée.

Retex

1/ Fiche d'Enseignement de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris : Electrisation d'un intervenant au cours d'une intervention.

2/ Partage d'Expérience du SIS du Haut-Rhin : Feu de cave dans un immeuble d'habitation.

3/ Partage d'Expérience du SDIS de la Drôme : Feu de matériau isolant dans les combles d'une habitation.

Pour plus de Retex, vous pouvez consulter le site du PNRS.

Sources et crédits photos : GDO – DGSCGC / SDIS 31 / SDIS 59 / SDIS 67 / Vosges Matin / L'Est Eclair / La Voix du Nord



Author: Alain Bailloux

Co-fondateur et Président Rescue 18. Officier sapeur-pompier. Ex-BSPP (chef CIS). Auteur de livres et romans, histoire et jargon des sapeurs-pompiers.